

Plan directeur de l'eau
Volume 5



Plan d'action 2015-2020

de la zone de gestion intégrée
de l'eau par bassins versants
du COBAMIL

2015



Citer de la manière suivante :

Conseil des bassins versants des Mille-Îles, 2014. Plan d'action 2015-2020 de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants du COBAMIL. Dans : *Plan directeur de l'eau*. 1ère édition, volume 5, vol. 1-5. Sainte-Thérèse, Québec.

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

45, rue Saint-Joseph, bureau 200
Sainte-Thérèse, Québec, J7E 4X5
Téléphone : 450-818-8565
Fax : 450-818-8526
Site Internet : www.cobamil.ca

Équipe de réalisation

Rédaction, recherche et organisation des consultations publiques

Julie Drolet, M.Sc. Géographie
Coordonnatrice aux relations avec la communauté (COBAMIL)
 Louis Tremblay, M.Sc. Géographie
Chargé de projet au Plan directeur de l'eau (COBAMIL)
 Elsa Dufresne-Arbique, B.A.A., DGE
Directrice générale (COBAMIL)

Contributeurs

Membres du conseil d'administration du COBAMIL

Andriamanoelison, Éric - CAARUL	Lauzon, Jean - Éco-Nature
Charbonneau, Guy - Sainte-Anne-des-Plaines	Lauzon, Michel - UPA Deux-Montagnes
Cloutier, Denise - Arrimage.com	Leclerc, Réal - Ville de Terrebonne
Côté, Roger - Ville de Mascouche	Lemay, Mathieu - Parc national d'Oka
Crago, Cathy - Horizon multiresource	Lesage, Kateri - Ville de Rosemère
Desjardins, Alain - UPA Basses-Laurentides	Marra-Hurtubise, David - Ville de Mirabel
Desrochers, Carole - Vignoble Négondos	Martineau, Mathieu - Groupe Plein Air Terrebonne
Drapeau, Martin - Enviro Mille-Îles	Mathieu, Pascal - UPA L'Assomption-Les Moulins
Girard, Claude - CSSMI	Montplaisir, Robert - Ville de Deux-Montagnes
Goulet, Raphaël - Parc national d'Oka	Robillard, François - Ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac
Hutchinson, Marlène - Cycle Environnement	Rainville, Mathieu - Cégep Régional de Lanaudière
Laniel, Mélissa - CRE Laurentides	Roger, Samuel - Écolosol inc.

Comité de travail - agricole

Charbonneau, Guy - Maire, Sainte-Anne-des-Plaines
 Quesnel, François - Agronome, Club Profit-Eau-Sol
 Sarr, Jean-Baptiste - Conseiller en agroenvironnement, MAPAQ Laurentides

Comité de travail - municipal

Jalbert, Isabelle - Responsable des cours d'eau, MRC de Deux-Montagnes
 Plourde, Benjamin - Responsable du développement durable, Sainte-Anne-des-Plaines
 Schryburt, Christian - Directeur général, ville de Lorraine

Autre

Brouillette, Denis - Conseiller scientifique, MDDELCC
 Lavoie, Jean - Centre d'interprétation de l'eau de Laval

Le plan d'action du COBAMIL est le fruit d'un travail collectif et concerté. En plus de ces contributeurs, de nombreuses personnes ont participé aux consultations publiques ou ont conseillé le COBAMIL grâce à leur expertise. Nous tenons à remercier ces personnes même s'il nous est impossible de toutes les nommer dans cette page.

Table des matières

Liste des figures	v
Liste des tableaux	v
Abréviations et acronymes	vi
Avant-propos	0
Introduction	1
Chapitre 1 Démarche participative	2
1.1 Élaboration du plan d'action préliminaire	3
1.2 Validation du plan d'action final	5
Chapitre 2 Plan d'action 2015-2020	7
2.1 Structure du plan d'action	7
2.2 Précisions sur le contenu du plan d'action	10
2.3 Plan d'action	11
2.4 Évaluation du plan d'action	21

Liste des figures

FIGURE 1 : DÉMARCHE PARTICIPATIVE AYANT MENÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION	2
FIGURE 2 : LES RÉGIONS DE LA ZONE DE GIEBV DES MILLE-ÎLES	6

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : RENCONTRES SECTORIELLES	4
TABLEAU 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ACTIONS	5
TABLEAU 3 : RENCONTRES MULTISECTORIELLES	5
TABLEAU 4 : ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION	7
TABLEAU 5 : PROBLÈMES PRIORITAIRES DE LA ZONE DE GIEBV DES MILLE-ÎLES	7
TABLEAU 6 : PROBLÈMES PRIORITAIRES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2015-2020	9
TABLEAU 7 : INDICATEURS ASSOCIÉS AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION	22

Abréviations et acronymes

CA	Conseil d'administration
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COBAMIL	Conseil des bassins versants des Mille-Îles
Comm.	Communautaire
CRE	Conseil régional de l'environnement
CRÉ	Conférence régionale des élus
Env.	Environnemental/taux
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
Km	Kilomètre
M ³	Mètres carrés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
Nb.	Nombre
No	Numéro
OBV	Organisme de bassin versant
PAE	Plans d'aménagement d'ensemble
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PDE	Plan directeur de l'eau
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
UPA	Union des producteurs agricoles

Avant-propos

Constituant la dernière étape du plan directeur de l'eau (PDE), le plan d'action 2015-2020 de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants (GIEBV) des Mille-Îles représente l'aboutissement d'un travail de recherche et de mobilisation d'envergure amorcé en 2010. Reposant sur la participation de plus de 350 personnes, il est le fruit d'un vaste effort de concertation et fait foi de la volonté des citoyens et intervenants locaux de protéger nos ressources en eau.

L'adoption de ce plan d'action constitue un avancement indiscutable pour la couronne nord de Montréal. Avant la création du COBAMIL en 2010, les ressources en eau n'avaient jamais été étudiées dans une perspective globale, à l'échelle des bassins versants. Dans ce contexte, il était difficile d'assurer la pérennité des usages de l'eau et de mettre en place les bonnes solutions afin de protéger la ressource. Aujourd'hui, grâce aux efforts consentis à l'élaboration du PDE, les problèmes qui affectent l'eau ainsi que leurs causes sont mieux connus. De plus, les citoyens et intervenants du territoire ont commencé à se mobiliser pour protéger la ressource. En effet, ils ont ciblé, de façon consensuelle, des problèmes devant être abordés en priorité dans le plan d'action et ont identifié les solutions devant être mises de l'avant afin de s'y attaquer.

Respectant les préoccupations du milieu, le plan d'action se concentre sur quatre problèmes prioritaires. D'abord, les acteurs de l'eau de la zone des Mille-Îles ont jugé essentiel de protéger la santé publique et d'assurer la pérennité des usages de l'eau. C'est pourquoi la contamination microbiologique et l'approvisionnement sont au cœur de ce plan d'action. Aussi, les intervenants du territoire ont choisi de travailler en prévention en abordant les problèmes liés à la perte et à la dégradation des milieux humides et riverains ainsi qu'à l'érosion.

Nous sommes convaincus que les acteurs de l'eau de la zone de GIEBV des Mille-Îles s'impliqueront activement dans la mise en œuvre de « leur » Plan d'action. Issu d'une démarche concertée, ce plan d'action respecte les préoccupations et la capacité d'agir de chacun tout en s'attaquant aux grandes causes des problèmes de l'eau jugés prioritaires sur le territoire. Ensemble, c'est le temps de passer à l'action.

A handwritten signature in purple ink, reading "Denise Cloutier".

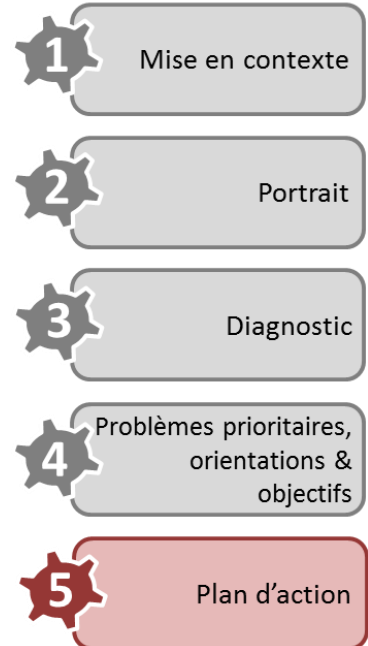
Présidente du COBAMIL

Introduction

Depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau à l'automne 2002, le Québec s'est doté d'une nouvelle approche de gouvernance de l'eau : la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV). Sa mise en œuvre est assurée par quarante organismes de bassins versants (OBV) légalement constitués. Les OBV ont la mission d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) en concertation avec les citoyens et les acteurs de l'eau sur leur territoire d'intervention respectif (voir volume 1 du PDE pour plus de détails sur la GIEBV, les OBV et le COBAMIL).

Le plan directeur de l'eau (PDE), qui comprend 5 volumes, est un outil de coordination régionale qui vise à résoudre collectivement des problèmes d'intérêt public en matière d'eau. Le premier volume situe la démarche du COBAMIL dans son contexte en présentant la cadre québécois de gestion de l'eau (GIEBV), la démarche d'élaboration du PDE ainsi que le COBAMIL. Le second volume dresse un portrait du territoire du COBAMIL, des usages de l'eau et de l'état de la ressource. Il jette les bases du troisième volume du PDE, soit le diagnostic, qui répertorie et décrit les principaux problèmes associés aux ressources en eau sur le territoire et en identifie les causes et les conséquences. Le volume quatre détermine les problèmes prioritaires abordés dans le plan d'action et fait état de la démarche ayant mené à cette priorisation. Ce volume énonce également les orientations et les objectifs permettant de structurer le plan d'action et d'en guider la mise en œuvre. Enfin, le présent volume (5) présente le plan d'action destiné aux acteurs de l'eau du territoire afin de solutionner les problèmes prioritaires.

Volumes du Plan directeur de l'eau



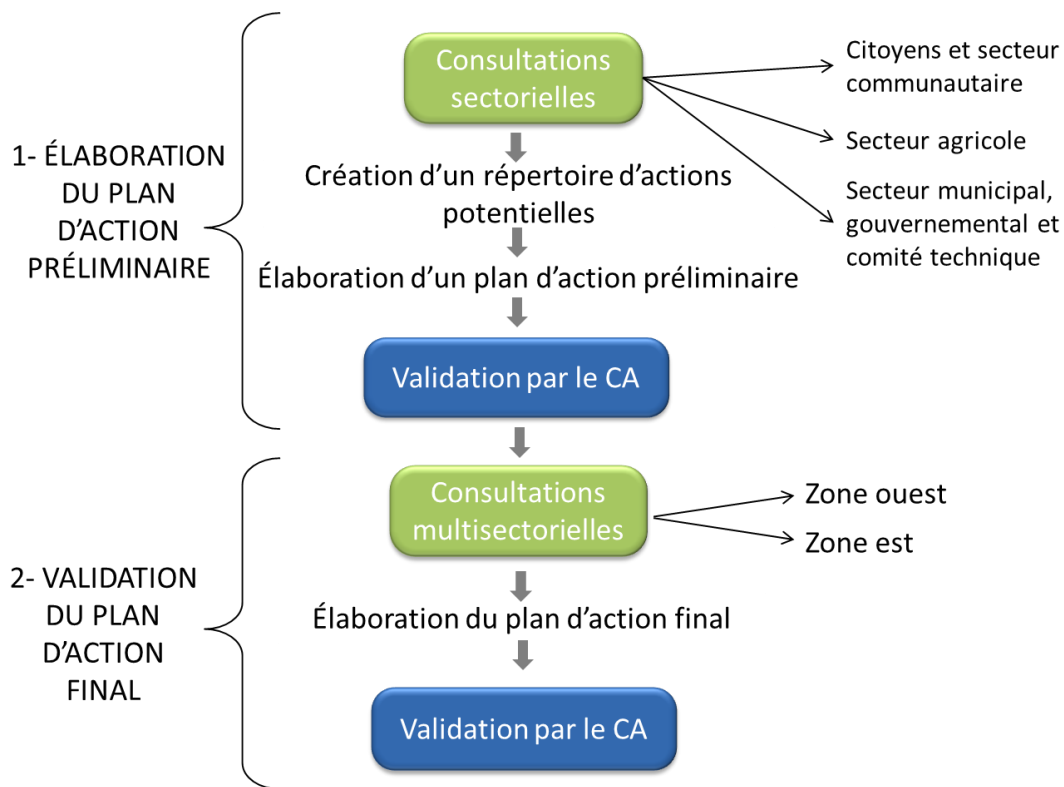
Contenu du volume 5

Le volume 5 du PDE, c'est-à-dire le plan d'action 2015-2020 de la zone de GIEBV des Mille-Îles, présente les actions qui ont été retenues pour répondre aux quatre problèmes jugés prioritaires. Le chapitre 1 décrira d'abord la démarche participative ayant permis d'élaborer un plan d'action concerté alors que le chapitre 2 présentera le plan d'action 2015-2020 du PDE sous forme de tableau.

Chapitre 1 Démarche participative

Puisque le plan d'action de la zone de GIEBV des Mille-Îles sera mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'eau, il importe que ceux-ci y adhèrent. C'est pourquoi son élaboration a reposé sur une collaboration entre tous les intervenants concernés par les quatre problèmes jugés prioritaires (c.-à-d. impliqués dans leurs causes, les conséquences ou les pistes de solutions). Le COBAMIL s'est ainsi assuré que toutes les actions présentées dans ce volume soient formulées ou validées par les acteurs pertinents lors d'activités de consultation.

FIGURE 1 : DÉMARCHE PARTICIPATIVE AYANT MENÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION



Dans ce contexte, le COBAMIL a mis sur pied une démarche participative reposant sur deux étapes, soit (1) l'élaboration d'un plan d'action préliminaire et (2) la validation du plan d'action final (voir figure 1). Pour chacune d'elles, le COBAMIL a organisé des activités afin de consulter les acteurs de l'eau et de les impliquer dans l'élaboration du plan d'action. Cette démarche a permis la formulation d'actions adaptées à la réalité de chacun (compétence légale, capacité d'action, ressources disponibles, etc.) tout en favorisant la mobilisation des intervenants du territoire.

Le conseil d'administration (CA) du COBAMIL a également été mis à contribution lors des deux étapes ayant mené à l'élaboration du plan d'action. Celui-ci étant formé de représentants des secteurs municipal, économique et associatif, il constitue une table de concertation permanente et représentative de la zone de GIEBV des Mille-Îles.

Enfin, il importe de mentionner que tout au long du processus ayant mené à l'élaboration du plan d'action, le COBAMIL a consulté de façon ponctuelle de nombreux intervenants provenant de différents secteurs afin d'obtenir des conseils sur des thèmes précis. L'ensemble de ces échanges a amené un apport considérable à ce plan d'action.

1.1 Élaboration du plan d'action préliminaire

Rencontres sectorielles

En décembre 2012 et janvier 2013, le COBAMIL a organisé trois activités de consultation, chacune d'elles s'adressant à des intervenants provenant de secteurs d'activités distincts (voir tableau 1). Ces rencontres, qui ont regroupé plus d'une centaine de participants, visaient essentiellement à faire un premier remue-méninges afin d'identifier les solutions possibles aux quatre problèmes jugés prioritaires. Plus précisément, les rencontres sectorielles poursuivaient les objectifs suivants :

Objectif principal :

- Identifier les actions potentielles afin de répondre aux problèmes prioritaires.

Objectifs secondaires :

- Identifier et comprendre les obstacles pouvant freiner la mise en œuvre du plan d'action.
- Mieux connaître la capacité d'action des intervenants du territoire.
- Favoriser l'adhésion des intervenants au plan d'action et susciter la mobilisation.

TABLEAU 1 : RENCONTRES SECTORIELLES

Intervenants ciblés	Date	Nb. de participants
Citoyens, organismes et associations	10 décembre 2012	28
Intervenants du secteur agricole	15 janvier 2013	18
	17 janvier 2013	16
Secteurs municipal et gouvernemental, comité technique^a	30 janvier 2013	46
<i>Total</i>		108

^a Le comité technique est une instance consultative composée de spécialistes issus d'une variété de disciplines et d'institutions dont le rôle est d'appuyer le COBAMIL dans sa démarche scientifique et technique (voir volume 1 du PDE).

Élaboration du plan d'action préliminaire

Un répertoire d'actions potentielles a été créé à partir des suggestions récoltées en rencontres sectorielles. Ce répertoire, combiné aux recherches du COBAMIL, a servi de base à l'élaboration d'un plan d'action préliminaire. Celui-ci a ensuite été soumis au CA du COBAMIL. Grâce à un sondage, chaque administrateur a pu juger de la validité de chacune des actions proposées en regard de certains critères, soit :

- la faisabilité (les intervenants disposent-ils du financement, de l'expertise et de la main-d'œuvre nécessaires à la mise en œuvre de l'action?);
- l'efficacité à résoudre le problème;
- la mobilisation des acteurs concernés (les intervenants sont-ils suffisamment mobilisés pour mettre en œuvre les actions retenues?).

Le sondage a également permis à chacun de se prononcer en faveur de l'élimination, de l'ajout ou de la reformulation de certaines actions. Lors de la rencontre du CA du COBAMIL qui s'est déroulée le 5 décembre 2013, les conclusions du sondage ont été discutées en groupe afin qu'un consensus se dégage quant au plan d'action devant être présenté aux intervenants du milieu pour une validation finale (voir *Rencontre multisectorielle* à la section 2.2).

1.2 Validation du plan d'action final

Rencontres multisectorielles

Ayant en main un plan d'action s'approchant de sa version finale, le COBAMIL a de nouveau convié les acteurs de l'eau, en janvier 2014, à deux rencontres multisectorielles; une pour la région ouest de la zone de GIEBV des Mille-Îles et l'autre pour la région est (voir tableau 3 et figure 2). Les intervenants provenant de tous les domaines d'activités ont alors eu l'occasion de travailler ensemble afin de valider le plan d'action préliminaire. Plus précisément, les participants devaient évaluer la pertinence des actions en fonction des critères présentés au tableau 2 lors d'ateliers de discussion. Ils étaient également invités à proposer des améliorations aux actions jugées problématiques. Ces rencontres multisectorielles ont permis :

TABLEAU 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ACTIONS

Critère
Disponibilité des ressources financières
Mobilisation des acteurs de l'eau
Efficacité à résoudre le problème
Faisabilité en 5 ans
Faisabilité technique

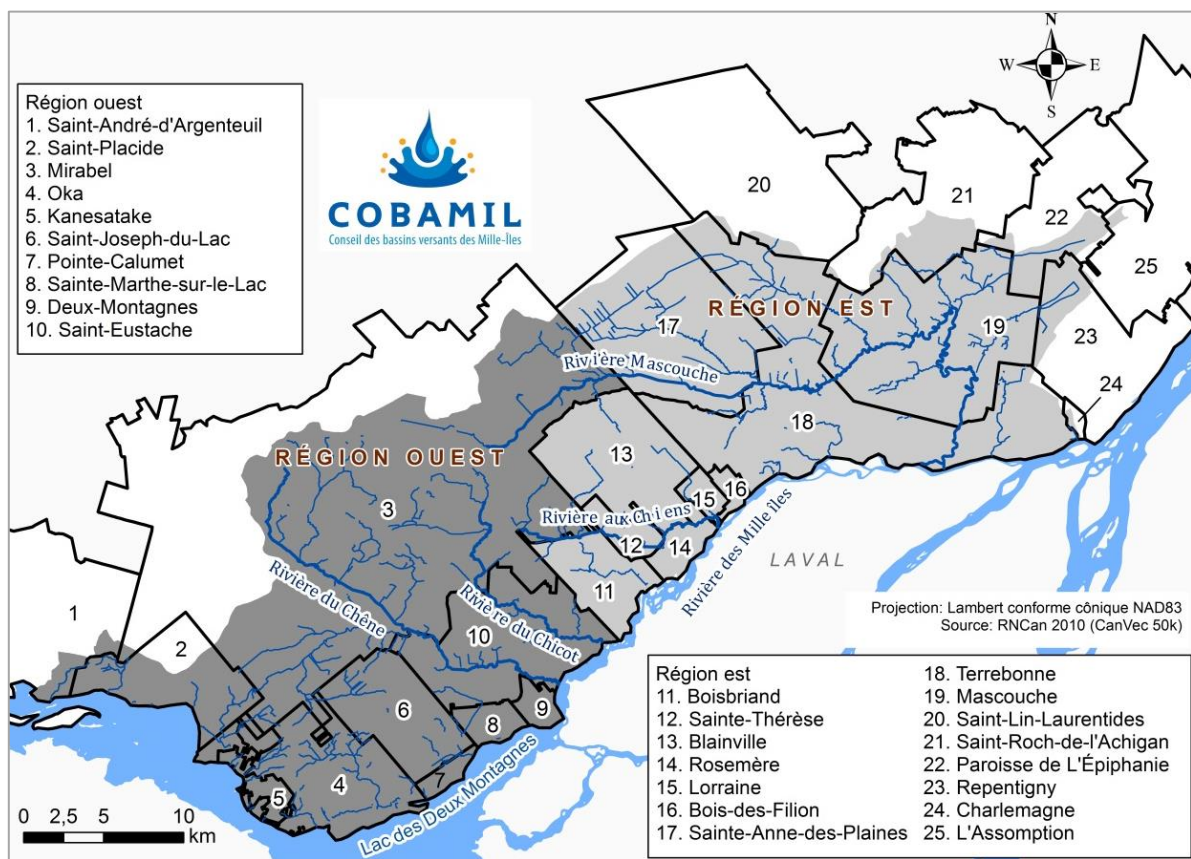
- d'identifier les actions les plus prometteuses;
- d'identifier les obstacles à la mise en œuvre de certaines actions à l'aide des critères présentés au tableau 2;
- de recueillir des propositions d'amélioration par la reformulation ou l'élimination d'actions.

TABLEAU 3 : RENCONTRES MULTISECTORIELLES

Secteur	Date	Nb. de participants
Ouest	28 janvier 2014	25
Est	30 janvier 2014	61
Total		86

Grâce à ces rencontres, le COBAMIL s'est assuré que les intervenants des milieux approuvaient et adhéraient aux actions qu'ils allaient devoir mettre en œuvre. Les différents commentaires émis lors des ateliers de discussion ont également permis au COBAMIL d'améliorer le plan d'action afin qu'il soit réaliste et conforme aux réalités locales. Le 12 mars 2014, ce plan d'action bonifié a finalement été discuté une dernière fois et adopté par le conseil d'administration du COBAMIL.

FIGURE 2 : LES RÉGIONS DE LA ZONE DE GIEBV DES MILLE-ÎLES



Chapitre 2 Plan d'action 2015-2020

2.1 Structure du plan d'action

TABEAU 4 : ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire			
Orientation			
Description de l'objectif			
Numéro de l'action	Description de l'action	Acteurs pressentis pour la mise en œuvre de l'action	Indicateur de suivi de l'action

Problème prioritaire

Le plan d'action du COBAMIL est articulé autour de quatre problèmes qui ont été jugés prioritaires par les citoyens et intervenants de la zone de GIEBV des Mille-Îles (voir volume 4 du PDE).

TABEAU 5 : PROBLÈMES PRIORITAIRES DE LA ZONE DE GIEBV DES MILLE-ÎLES

Problème prioritaire A : Contamination microbiologique
Problème prioritaire B : Perte et dégradation des milieux humides et riverains
Problème prioritaire C : Érosion
Problème prioritaire D : Approvisionnement en eau

Orientation

Chaque problème prioritaire est structuré par une ou plusieurs orientations. Celles-ci définissent des pistes d'action privilégiées pour résoudre la problématique. Les six orientations du plan d'action sont présentées dans le tableau 5.

Objectif

Les objectifs structurent les actions dans une direction précise et permettront d'en évaluer les retombées au terme des cinq années de mise en œuvre. Les dix-huit objectifs sont présentés dans le tableau 5. Les indicateurs prévus pour l'évaluation finale du plan d'action sont présentés à la section 2.3.

Action

Les actions représentent les mesures que devront prendre les acteurs de l'eau pour résoudre les problèmes prioritaires pour l'exercice 2015-2020. Chacune d'elles est accompagnée de promoteurs et partenaires pressentis. Il existe plusieurs types d'action, soit l'acquisition de connaissances, la sensibilisation ou l'éducation, la réglementation et les interventions sur le milieu (infrastructures, aménagements).

Promoteurs (partenaires) pressentis

Les promoteurs correspondent aux acteurs pressentis pour prendre en charge une action donnée. Les partenaires, identifiés entre parenthèses, pourraient faciliter la mise en œuvre de l'action en appuyant le promoteur par une aide financière ou en nature (ressources humaines, données, expertise).

Indicateur de suivi

Chaque action est accompagnée d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci seront utilisés pour faire un suivi régulier de la mise en œuvre des actions auprès des promoteurs et des partenaires concernés.

TABEAU 6 : PROBLÈMES PRIORITAIRES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2015-2020

Problème prioritaire A : Contamination microbiologique
Orientation A.1 Réduire la contamination microbiologique dans le réseau hydrographique
Objectif A.1.1 Réduire la contamination microbiologique en provenance des ouvrages municipaux d'assainissement
Objectif A.1.2 Assurer la conformité des installations septiques autonomes à la réglementation en vigueur
Objectif A.1.3 Promouvoir une meilleure gestion des déjections animales en milieu agricole
Problème prioritaire B : Perte et dégradation des milieux humides et riverains
Orientation B.1 Préserver et restaurer les milieux humides
Objectif B.1.1 Planifier la conservation et la restauration des milieux humides
Objectif B.1.2 Augmenter la superficie de milieux humides protégés
Objectif B.1.3 Restaurer les milieux humides
Orientation B.2 Préserver et restaurer les milieux riverains
Objectif B.2.1 Restaurer une bande de protection riveraine
Problème prioritaire C : Érosion
Orientation C.1 Réduire l'érosion
Objectif C.1.1 Réduire l'érosion en milieu fluvial
Objectif C.1.2 Promouvoir des pratiques permettant de réduire l'érosion des sols sur les chantiers de construction
Objectif C.1.3 Promouvoir des pratiques agroenvironnementales et hydro-agricoles permettant de limiter l'érosion
Objectif C.1.4 Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales
Objectif C.1.5 Adopter des pratiques de gestion durable des eaux pluviales
Objectif C.1.6 Adopter des règlements permettant une gestion durable des eaux pluviales
Problème prioritaire D : Approvisionnement en eau
Orientation D.1 Sécuriser l'approvisionnement en eau
Objectif D.1.1 Assurer un suivi de la qualité de l'eau
Objectif D.1.2 Diagnostiquer les problèmes actuels et futurs d'approvisionnement en eau
Objectif D.1.3 Planifier la protection des sources d'alimentation en eau souterraine
Orientation D.2 Favoriser une utilisation responsable de l'eau
Objectif D.2.1 Réduire la consommation moyenne d'eau potable par habitant

2.2 Précisions sur le contenu du plan d'action

Un plan d'action qui s'attaque aux priorités

Afin de maximiser ses retombées, ce plan d'action se concentre sur les quatre problèmes jugés prioritaires par les acteurs de l'eau. Il contient donc des actions visant à répondre aux causes principales de ces enjeux et pouvant être mises en œuvre sur un horizon de cinq ans. Rappelons aussi qu'un deuxième plan d'action sera produit au terme de ce premier exercice quinquennal. Il pourra ainsi aborder des problèmes mis de côté dans cette première version.

Un plan d'action qui mise sur la nouveauté

Ce plan d'action cherche avant tout à stimuler la mise en œuvre de nouvelles initiatives sur le territoire en matière d'eau. Conséquemment, il ne contient pas d'actions qui sont déjà mises en œuvre sur l'ensemble du territoire ou qui se concrétiseront indépendamment de la démarche du COBAMIL. C'est le cas notamment des actions ayant pour objet l'application d'une loi, d'un règlement ou d'une politique existante ou des actions dont la mise en œuvre est déjà planifiée sur l'ensemble du territoire.

Un plan d'action souple

Les solutions présentées dans ce plan d'action devront être mises en œuvre par une grande variété d'intervenants disposant de moyens inégaux. C'est pourquoi le plan d'action du COBAMIL doit offrir une certaine souplesse. Cette particularité explique que le plan d'action :

- est flexible au niveau de l'échéancier;
- laisse à chaque intervenant le soin de déterminer le coût de la mise en œuvre des actions qui le concernent;
- inclut des actions applicables à grande comme à petite échelle;
- laisse chaque intervenant déterminer les objectifs qu'il souhaite atteindre;
- inclut des actions qui peuvent être préalables à la réalisation d'autres actions.

Les modalités d'implantation précises des actions pourront être discutées au cas par cas avec les acteurs concernés. Le COBAMIL étant responsable de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre du plan d'action, il s'assurera d'accompagner les intervenants à chacune des étapes.

2.3 Plan d'action

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire A : Contamination microbiologique			
Orientation A.1 Réduire la contamination microbiologique dans le réseau hydrographique			
Objectif A.1.1 Réduire la contamination microbiologique en provenance des ouvrages municipaux d'assainissement (voir notes 1 et 2, p.20)			
1	Sensibiliser les élus et les fonctionnaires municipaux au problème de débordements d'eau usée non traitée (surverses et dérivations)	COBAMIL, organismes env., MDDELCC, MAMOT (MSSS)	1- Nb. d'outils de sensibilisation et de vulgarisation créés 2- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 3- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 4- Nb. d'activités de groupe 5- Nb. de personnes directement sensibilisées
2	Dresser le portrait des problèmes de surverse afin d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires	Municipalités, régies intermunicipales (COBAMIL, MDDELCC, MAMOT)	Nb. de réseaux d'égout ayant été étudiés
3	Mettre en œuvre un programme de dépistage des branchements croisés dans le but de favoriser leur élimination	Municipalités, régies intermunicipales	Nb. de municipalités ayant mis en œuvre un programme de dépistage
4	Intervenir sur les réseaux d'égout afin de diminuer la fréquence et les volumes de débordements (surverses et dérivations)	Municipalités	1- Nb. de municipalités étant intervenues sur les réseaux d'égout 2- Nb. d'interventions réalisées par type: augmenter les capacités de pompage, ajouter des génératrices aux postes de pompage, accroître les capacités des conduites, réhabiliter les conduites, construire des bassins de rétention, séparer les réseaux d'égout unitaire, implanter un système de gestion du réseau en temps réel, intercepteur permettant d'acheminer les débits provenant des bassins domestiques, de quartiers industriels ou d'hôpitaux directement à la station d'épuration

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Objectif A.1.2 Assurer la conformité des installations septiques autonomes à la réglementation en vigueur			
5	Inventorier et inspecter les installations septiques autonomes afin d'assurer leur conformité au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)	Municipalités	1- Nb. de municipalités ayant réalisé un inventaire des installations septiques 2- Nb. de municipalités ayant procédé à des inspections de conformité (Q-2, R.22) 3- Proportion des domiciles possédant une fosse septique ayant été inspectée par la municipalité
6	Inventorier et promouvoir les bonnes pratiques municipales visant à assurer la vidange régulière des fosses septiques	COBAMIL (municipalités)	1- Inventaire réalisé 2- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 3- Nb. municipalités ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 4- Nb. d'activités de groupe
Objectif A.1.3 Promouvoir une meilleure gestion des déjections animales en milieu agricole			
7	Inventorier les producteurs agricoles non assujettis à l'obligation de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et un bilan de phosphore sur le territoire	COBAMIL, clubs-conseils, MRC (MAPAQ)	Pourcentage du territoire inventorié
8	Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques d'épandage et d'entreposage de fumier et de lisier	Clubs-conseils (MAPAQ, MSSS)	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 3- Nb. d'activités de groupe 4- Nb. de personnes directement sensibilisées

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire B : Perte et dégradation des milieux humides et riverains			
Orientation B.1 Préserver et restaurer les milieux humides			
Objectif B.1.1 Planifier la conservation et la restauration des milieux humides (voir note 3, p. 20)			
9	Adopter un plan de conservation des milieux humides tel que recommandé dans le <i>Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides</i> du MDDELCC (voir note 4, p. 20)	Municipalités (MRC, organismes env., CMM, MDDELCC)	Nb. de municipalités ayant un plan de conservation des milieux humides tel que recommandé dans le guide du MDDELCC (Joly et al., 2008)
10	Adopter des mécanismes de compensation municipaux afin de respecter le principe d'aucune perte nette de superficie et de fonctions pour l'ensemble des milieux humides (v. note 4, p. 20)	Municipalités (MRC, MDDELCC)	Nb. de municipalités ayant adopté des mécanismes de compensation afin de respecter ce principe
11	Identifier les sites potentiels pouvant faire l'objet de mesures de compensation (restauration, création, protection ou valorisation) pour la perte de milieux humides (voir note 4, p. 20)	Municipalités (MRC, MTQ, MFFP, MDDELCC, Hydro-Québec)	Nb. de municipalités ayant identifié des milieux humides et des sites potentiels pour mettre en œuvre des mesures de compensation
Objectif B.1.2 Augmenter la superficie de milieux humides protégés			
12	Éduquer la population et les intervenants du territoire aux services écologiques qu'offrent les milieux humides (voir note 4, p. 20)	Organismes env., institutions d'enseignement, COBAMIL	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 3- Nb. d'activités de groupe 4- Nb. de personnes directement sensibilisées

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
13	Promouvoir la conservation volontaire auprès des propriétaires de milieux humides en milieu privé	Organismes env., COBAMIL (municipalités, MDDELCC)	Nb. de promoteurs appartenant aux stades suivants : À l'échelle de son territoire d'intervention, le promoteur 1- N'agit pas pour sensibiliser la population 2- Estime rejoindre une minorité de la population-cible 3- Estime rejoindre une majorité de la population-cible 4- Estime rejoindre l'ensemble de la population-cible
14	Acquérir des milieux humides d'intérêt en vue de leur conservation	Organismes env., municipalités, MTQ (CMM, gouvernements fédéral et provincial)	Superficie de milieux humides acquise pour des fins de conservation
Objectif B.1.3 Restaurer les milieux humides			
15	Restaurer les milieux humides dégradés à fort potentiel ou valeur écologique	Municipalités, MTQ, promoteurs immobiliers, propriétaires fonciers, organismes env. (MDDELCC)	1- Nb. de projets de restauration réalisés sur le territoire 2- Superficie de milieux humides restaurés
Orientation B.2 Préserver et restaurer les milieux riverains			
Objectif B.2.1 Restaurer la bande de protection riveraine			
16	Nettoyer les berges des cours d'eau	Municipalités, écoles, organismes env. et comm. (industries, commerces et institutions)	Nb. de mètres de cours d'eau nettoyés
17	Aménager et mettre en valeur des modèles de bande riveraine à des fins de sensibilisation	Organismes env. et comm., MAPAQ (COBAMIL, municipalités, industries, commerces et institutions)	Nb. de bandes riveraines aménagées (sites) à des fins de sensibilisation sur le territoire

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
18	Mettre en œuvre des projets de revégétalisation des rives (voir note 4, p. 20)	COBAMIL, organismes env. et comm., municipalités, propriétaires fonciers, clubs-conseils (MAPAQ, industries, commerces et institutions)	1- Nb. de propriétaires riverains accompagnés 2- Nb. de mètres de rive revégétalisés
19	Valoriser les aménagements exemplaires de bande riveraine en milieu agricole	Clubs-conseils, COBAMIL, agriculteurs (UPA)	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de pancartes installées en milieu agricole 3- Nb. d'activités de groupe 4- Nb. de personnes directement sensibilisées
20	Adopter des règlements municipaux obligeant la restauration d'un couvert végétal à l'intérieur de la bande riveraine (voir note 4, p. 20)	Municipalités (MRC)	Nb. de municipalités ayant adopté un tel règlement
21	Mettre en place des bandes riveraines productives à valeur ajoutée	Clubs-conseils, agriculteurs	Nb. de mètres de nouvelles bandes riveraines à valeur ajoutée
22	Analyser différents modèles de bande riveraine à valeur ajoutée en milieu agricole pour en évaluer la faisabilité sur le territoire du COBAMIL	Institutions de recherche, COBAMIL (MAPAQ)	Nb. d'études effectuées

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire C : Érosion			
Orientation C.1 Réduire l'érosion			
Objectif C.1.1 Réduire l'érosion en milieu fluvial (voir note 5, p.20)			
23	Caractériser les rives érodées ou à risque d'érosion en milieu habité	Organismes env., municipalités, clubs-conseils (MRC)	Nb. de km de cours d'eau caractérisés
24	Conseiller les propriétaires riverains dans la prévention de problèmes d'érosion	Organismes env., municipalités (Clubs-conseils, COBAMIL, MSP)	Nb. de propriétaires riverains accompagnés
25	Identifier des solutions afin de faciliter le processus d'entretien et d'intervention dans les cours d'eau	COBAMIL, municipalités, MRC, MAMOT (Clubs-conseils, UPA, MDDELCC, MAPAQ)	Nb. de MRC dans laquelle une démarche concertée a été mise sur pied
26	Sensibiliser les agriculteurs et les municipalités à l'entretien des fossés par la méthode du tiers inférieur	Clubs-Conseils, MTQ, organismes env. (MAPAQ)	Nb. de promoteurs appartenant aux stades suivants : À l'échelle de son territoire d'intervention, le promoteur 1- N'agit pas pour sensibiliser la population 2- Estime rejoindre une minorité de la population-cible 3- Estime rejoindre une majorité de la population-cible 4- Estime rejoindre l'ensemble de la population-cible
Objectif C.1.2 Promouvoir des pratiques permettant de réduire l'érosion des sols sur les chantiers de construction			
27	Sensibiliser les municipalités et les inspecteurs au contrôle de l'érosion sur les chantiers de construction	Organismes env., COBAMIL (MRC, municipalités)	Nb. de promoteurs appartenant aux stades suivants : À l'échelle de son territoire d'intervention, le promoteur 1- N'agit pas pour sensibiliser la population 2- Estime rejoindre une minorité de la population-cible 3- Estime rejoindre une majorité de la population-cible 4- Estime rejoindre l'ensemble de la population-cible

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
28	Sensibiliser les entrepreneurs au contrôle de l'érosion sur les chantiers de construction	Municipalités (Organismes env., COBAMIL)	Nb. de municipalités appartenant aux stades suivants : À l'échelle de son territoire, la municipalité 1- N'agit pas pour sensibiliser la population 2- Estime rejoindre une minorité de la population-cible 3- Estime rejoindre une majorité de la population-cible 4- Estime rejoindre l'ensemble de la population-cible
Objectif C.1.3 Promouvoir des pratiques agroenvironnementales et hydro-agricoles permettant de limiter l'érosion			
29	Accompagner les agriculteurs afin qu'ils adoptent des pratiques agroenvironnementales et réalisent des aménagements hydro-agricoles pour limiter l'érosion	Clubs-conseils, MAPAQ, agriculteurs (UPA, COBAMIL)	Nb. de producteurs agricoles accompagnés: 1- dans le cadre d'un projet collectif par bassin versant ou par un club-conseil en agroenvironnement 2- par un autre intervenant
Objectif C.1.4 Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales			
30	Sensibiliser la population aux conséquences de l'imperméabilisation et aux pratiques permettant l'infiltration locale des eaux de pluie	Organismes env., municipalités, MAMOT, MDDELCC, COBAMIL	Nb. de promoteurs appartenant aux stades suivants : À l'échelle de son territoire d'intervention, le promoteur 1- N'agit pas pour sensibiliser la population 2- Estime rejoindre une minorité de la population-cible 3- Estime rejoindre une majorité de la population-cible 4- Estime rejoindre l'ensemble de la population-cible
31	Diffuser auprès des intervenants municipaux des outils et des exemples concrets d'initiatives permettant la gestion durable des eaux pluviales	Organismes env., MAMOT, MDDELCC, COBAMIL	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 3- Nb. d'activités de groupe
Objectif C.1.5 Adopter des pratiques de gestion durable des eaux pluviales			
32	Mettre en place des programmes de débranchement des gouttières et des drains de fondation au réseau d'égout	Municipalités	Nb. de municipalités ayant mis en œuvre un tel programme
33	Aménager les grands espaces de stationnement de façon à permettre l'infiltration locale des eaux de pluie	Industries, commerces et institutions (municipalités)	Nb. de grands stationnements permettant l'infiltration locale des eaux de pluie

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Objectif C.1.6 Adopter des règlements permettant une gestion durable des eaux pluviales			
34	Favoriser la gestion durable des eaux de pluie en intégrant de nouvelles normes au cadre législatif actuel (PIIA et PAE)	Municipalités (MAMOT, MRC)	Nb. de municipalités ayant eu recours à des PIIA et des PAE pour implanter des normes de gestion durable des eaux pluviales
Problème prioritaire D : Approvisionnement en eau			
Orientation D.1 Sécuriser l'approvisionnement en eau			
Objectif D.1.1 Assurer un suivi de la qualité de l'eau			
35	Acquérir des connaissances sur la qualité des eaux souterraines	Institutions de recherche, COBAMIL, MDDELCC (municipalités, citoyens, MSSS)	Nb. de puits échantillonnés dans le cadre d'études ou de programmes de suivi
36	Poursuivre et étendre les programmes de suivi de la qualité des eaux de surface du territoire	COBAMIL, MRC, municipalités, organismes env., clubs-conseils, MAPAQ, MDDELCC	1- Nb. de stations de suivi de la qualité de l'eau de surface actives sur le territoire 2- Nb. de cours d'eau qui font l'objet d'un suivi de qualité de l'eau
37	Diffuser les résultats des programmes de suivi de qualité de l'eau auprès des citoyens et intervenants du territoire	COBAMIL, MRC, municipalités, organismes env., MDDELCC, MAPAQ	Nb. de promoteurs appartenant aux stades suivants : 1- Les données sont confidentielles 2- Les données sont accessibles à qui en fait la demande 3- Les données font l'objet d'une ou de plusieurs publications 4- Les données sont accessibles au public en tout temps sur un site web (sans exclure d'autres publications)
Objectif D.1.2 Diagnostiquer les problèmes actuels et futurs d'approvisionnement en eau			
38	Répertorier les problèmes d'approvisionnement en eau souterraine	COBAMIL	Réalisation d'un répertoire
39	Réaliser des études afin d'évaluer la disponibilité de l'eau de surface (en considérant la quantité et la qualité de l'eau) en regard des besoins présents et futurs afin de mieux planifier notre gestion de l'eau à long terme	Institutions de recherche, (COBAMIL, municipalités, MRC, MSSS, MDDELCC)	Nb. d'études réalisées

NO	Action	Promoteurs (partenaires) pressentis	Indicateurs de suivi
Objectif D.1.3 Planifier la protection des sources d'alimentation en eau souterraine			
40	Répertorier et cartographier les zones de recharge des eaux souterraines du territoire non étudié par l'inventaire canadien des ressources en eau souterraine (Savard <i>et al.</i> 2002)	Institutions de recherche (MDDELCC, municipalités, MRC)	Superficie du territoire étudiée
41	Intégrer les zones de recharge des eaux souterraines aux schémas d'aménagement et de développement (SAD) afin d'en assurer la protection	MRC (municipalités)	Nb. de MRC ayant intégré les zones de recharge des eaux souterraines dans leur SAD
Orientation D.2 Favoriser une utilisation responsable de l'eau			
Objectif D.2.1 Réduire la consommation moyenne d'eau potable par habitant (voir note 6, p.20)			
42	Mettre en valeur les actions mises en œuvre sur le territoire visant la réduction de la consommation en eau potable	COBAMIL, organismes comm. et env., MAMOT	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 3- Nb. d'activités de groupe
43	Promouvoir une utilisation responsable d'eau pour les usages résidentiels extérieurs	COBAMIL, Régies d'aqueduc, organismes comm. et env., municipalités (MDDELCC)	Nb. de promoteurs appartenant aux stades suivants : À l'échelle de son territoire d'intervention, le promoteur 5- N'agit pas pour sensibiliser la population 6- Estime rejoindre une minorité de la population-cible 7- Estime rejoindre une majorité de la population-cible 8- Estime rejoindre l'ensemble de la population-cible
44	Adopter des règlements municipaux obligeant les nouvelles constructions à se doter d'équipements d'économie d'eau potable	Municipalités (MAMOT, MRC)	Nb. de municipalités ayant adopté un ou des règlements
45	Éduquer les jeunes aux défis liés à l'approvisionnement en eau potable	Commissions scolaires et écoles, organismes env. et comm., COBAMIL (MSSS)	1- Nb. de jeunes sensibilisés 2- Nb. d'activités de groupe

Note 1 : Les pratiques de gestion durable des eaux pluviales permettent aussi de limiter les débordements d'eau usée non-traitée dans l'environnement (surverses et dérivations aux stations d'épuration) en limitant les apports d'eau pluviale dans les réseaux unitaires et pseudo-séparatifs. Ces pratiques ont été incluses sous l'objectif C.1.4 étant donné qu'elles permettent aussi de prévenir l'érosion.

Note 2 : Certaines stations d'épuration du territoire, malgré le traitement, rejettent parfois des charges de contamination élevées dans les cours d'eau récepteurs. Cependant, le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, adopté en janvier 2014, permettra une amélioration de la situation à long terme. C'est pourquoi les actions concernant l'amélioration des performances des stations d'épuration ont été écartées du présent plan d'action.

Note 3 : Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) demande à ses municipalités, par l'entremise de la MRC, de se doter d'un plan de conservation des milieux humides. Le COBAMIL encourage les municipalités à se doter rapidement d'un tel plan (action 9) et à le bonifier en procédant à une caractérisation terrain des milieux humides, en adoptant des mécanismes de compensation municipaux afin d'éviter toute perte nette de milieux humides (en termes de superficie et de fonctions; voir action 10) et, enfin, en identifiant des sites potentiels pour la mise en œuvre des mesures de compensation (action 11).

Note 4 : Il est à noter que toute activité lancée dans le cadre de cette action devra tenir compte des impératifs auxquels Hydro-Québec est soumise pour assurer le service et maintenir la sécurité de la population et de ses équipements (ex. projet de revégétalisation ou de conservation touchant une emprise de ligne de transport).

Note 5 : La bande riveraine permet aussi de limiter efficacement l'érosion en rive. Les actions associées à la végétalisation des rives sont incluses sous l'objectif B.2.1

Note 6 : La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, adoptée par le gouvernement du Québec en 2011, a déjà engagé les municipalités du Québec à diminuer d'au moins 20 % la quantité moyenne d'eau distribuée par personne d'ici 2017. Les municipalités du Québec doivent également réduire le taux de fuite à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15m³ par jour par km de conduite. Toutes les actions déjà entreprises par les municipalités afin d'atteindre cet objectif ne sont pas incluses dans le présent plan d'action.

2.4 Évaluation du plan d'action

À la fin de la phase de mise en œuvre du plan d'action 2015-2020, le COBAMIL procédera à une évaluation de ses retombées. Cet exercice permettra de porter un regard critique sur la mobilisation des acteurs du territoire et sur l'efficacité des actions retenues afin de solutionner les quatre problèmes prioritaires. Cette évaluation sera également utilisée afin de mettre à jour le portrait et le diagnostic du prochain PDE du COBAMIL.

Aux fins de l'évaluation, chaque objectif du plan d'action est accompagné d'un indicateur permettant de comparer la situation au début (2015) et à la fin (2020) de la phase de mise en œuvre du PDE (voir tableau 6 à la page suivante). Le COBAMIL pourra ainsi estimer les progrès réalisés et évaluer les efforts investis par les intervenants du milieu afin de mettre en œuvre le plan d'action.

TABEAU 7 : INDICATEURS ASSOCIÉS AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Objectif	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire A : Contamination microbiologique	
Orientation A.1 Réduire la contamination microbiologique dans le réseau hydrographique	
Objectif A.1.1 Réduire la contamination microbiologique en provenance des ouvrages municipaux d'assainissement	Nb. de surverses/année
Objectif A.1.2 Assurer la conformité des installations septiques autonomes à la réglementation en vigueur	Nb. de municipalités correspondant aux stades suivants: Stade 1: La municipalité n'agit pas Stade 2: La municipalité tient un inventaire des fosses septiques Stade 3: La municipalité met en œuvre l'une ou l'autre des actions suivantes (A ou B, voir ci-dessous) Stade 4: La municipalité met en œuvre les deux actions suivantes (A et B, voir ci-dessous) A) mise en place d'incitatifs afin d'encourager la vidange régulière des fosses septiques B) réalisation d'inspections de conformité
Objectif A.1.3 Promouvoir une meilleure gestion des déjections animales en milieu agricole	Nb. de producteurs rejoints dans le cadre des actions 7 et 8
Problème prioritaire B : Perte et dégradation des milieux humides et riverains	
Orientation B.1 Préserver et restaurer les milieux humides	
Objectif B.1.1 Planifier la conservation et la restauration des milieux humides	Nb. de municipalités ayant progressé dans les stades suivants: Stade 1: La municipalité n'agit pas ou ne rencontre pas les critères du stade 2 Stade 2 : La municipalité a réalisé un inventaire des milieux humides de son territoire et/ou un plan de conservation ne répondant pas aux critères du guide du MDDELCC Stade 3: La municipalité a réalisé un plan de conservation des milieux humides répondant aux critères du Guide du MDDELCC Stade 4: La municipalité a adopté des mécanismes de compensation municipaux afin de respecter le principe d'aucune perte nette de superficie et de fonctions pour l'ensemble des milieux humides
Objectif B.1.2 Augmenter la superficie de milieux humides protégés	1- Superficie de milieux humides légalement protégés 2- Superficie de milieux humides volontairement protégés
Objectif B.1.3 Restaurer les milieux humides	Nb. de projets de restauration réalisés sur le territoire (action 15)

(SUITE DU TABLEAU 7)

Objectif	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire B : Perte et dégradation des milieux humides et riverains	
Orientation B.1 Préserver et restaurer les milieux humides	
Objectif B.2.1 Restaurer une bande de protection riveraine	1. Nb. de km de rive touchés par les actions 16, 18 ou 21 Voir actions 17, 19, 20, 22
Problème prioritaire C : Érosion	
Orientation C.1 Réduire l'érosion	
Objectif C.1.1 Réduire l'érosion en milieu fluvial	Concentrations de MES en fonction du débit
Objectif C.1.2 Promouvoir des pratiques permettant de réduire l'érosion des sols sur les chantiers de construction	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 3- Nb. d'activités de groupe 4, Nb. de personnes directement sensibilisées (actions 27-28)
Objectif C.1.3 Promouvoir des pratiques agroenvironnementales et hydro-agricoles permettant de limiter l'érosion	Nb. de producteurs agricoles accompagnés (action 29): 1- dans le cadre d'un projet collectif par bassin versant ou par un club-conseil en agroenvironnement 2- par un autre intervenant
Objectif C.1.4 Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales	1- Nb. de publications (bulletins, journaux, etc.) 2- Nb. de personnes ayant reçu un outil de sensibilisation (poste, courriel) 3- Nb. d'activités de groupe 4- Nb. de personnes directement sensibilisées
Objectif C.1.5 Adopter des pratiques de gestion durable des eaux pluviales	Nb. d'initiatives de gestion durable des eaux pluviales (actions 32 et 33)

(SUITE DU TABLEAU 7)

Objectif	Indicateurs de suivi
Problème prioritaire D : Approvisionnement en eau	
Orientation D.1 Sécuriser l'approvisionnement en eau	
Objectif D.1.1 Assurer un suivi de la qualité de l'eau	Nb. de points d'échantillonnage (actions 35 et 36)
Objectif D.1.2 Diagnostiquer les problèmes actuels et futurs d'approvisionnement en eau	Nb. d'études ou de portraits réalisés (actions 38 et 39)
Objectif D.1.3 Planifier la protection des sources d'alimentation en eau souterraine	Nb. de MRC correspondant aux stades suivants: Stade 1: Aucune information n'est détenue par la MRC sur les zones de recharge des eaux souterraines Stade 2: La MRC possède une cartographie des zones de recharge Stade 3: La MRC a intégré les zones de recharge dans son SAD
Orientation D.2 Favoriser une utilisation responsable de l'eau	
Objectif D.2.1 Réduire la consommation moyenne d'eau potable par habitant	Consommation moyenne d'eau potable par habitant